



SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2012

L'an deux mil douze le trente juillet à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Christèle CADORET, Alexa CRANSHOFF, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Daniel HALOTEL, Sylvain LEFRANCOIS, Patricia LHOIR, Aldric OFFROY, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Nicolas BOURGAIS, Jean-Michel BRESSOT, Sylvain GODU, Béatrice LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Christèle CADORET, Bruno PAYENNEVILLE ayant donné pouvoir à Hubert SAINT

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Christèle CADORET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2012](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Extension du restaurant scolaire avec centre de loisirs et du préau – Attribution du marché](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'Appel d'offres en procédure adaptée lancé pour les travaux d'extension du restaurant scolaire avec centre de loisirs et du préau, vingt offres ont été reçues en mairie dont :

- lot 1 : Gros Œuvre – Maçonnerie – Carrelage → deux offres
- lot 2 : Charpente – Bardage bois → trois offres
- lot 3 : Couverture → trois offres
- lot 4 : Menuiseries extérieures – Serrurerie → cinq offres
- lot 5 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublage – Isolation – Faux plafonds → quatre offres
- lot 6 : Electricité – Ventilation → deux offres
- lot 7 : Chauffage → deux offres
- lot 8 : peinture → une offre

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le 9 juillet 2012 pour l'analyse des offres, propose de retenir les propositions des entreprises suivantes, pour un montant total de 178 046,12 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir les entreprises :

Lot 1 : Gros Œuvre – Maçonnerie - Carrelage

Entreprise HEUDEBOURG Bâtiment

14, rue des Bruyères

27600 FONTAINE BELLENGER

Pour un montant des travaux de 66 979,79 € HT

Lot 2 : Charpente – Bardage bois

Entreprise EMO

Zone Artisanal Ouest

76460 SAINT VALERY en CAUX

Pour un montant des travaux de 18 132,69 € HT

Lot 3 : Couverture

Entreprise DE LAMOTTE RAMEAU

700, route de Dieppe

76950 LES GRANDES VENTES

Pour un montant des travaux de 19 416,81 € HT

Lot 4 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Entreprise AVA

ZA des Champs Fleuris

76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Pour un montant des travaux de 12 750,00 € HT

Lot 5 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublage – Isolation – Faux plafonds

Entreprise EMO

Zone Artisanal Ouest

76460 SAINT VALERY en CAUX

Pour un montant des travaux de 13 887,64 € HT

Lot 6 : Electricité - Ventilation

Entreprise SCAE

BP 1

76680 SAINT SAENS

Pour un montant des travaux de 11 170,00 € HT

Lot 7 : Chauffage

Entreprise DCL Chauffage

122, route de Paris

76520 BOOS

Pour un montant des travaux de 28 680,00 € HT

Lot 8 : Peinture

Entreprise SOGERIS

3, rue de la République

76192 YVETOT Cedex

Pour un montant des travaux de 7 029,19 € HT

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2012 des sommes nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le coût des travaux est légèrement supérieur à l'enveloppe estimative souhaitée par la mairie qui était de 160 000 €, mais bien moins élevé que le coût du projet final estimé par le Maître d'œuvre dans le cadre de l'Appel d'Offres.

Il indique que les travaux démarreront dès que possible et ce avant l'hiver.

Concernant l'extension du restaurant scolaire, les entreprises ont la possibilité de neutraliser une partie de la cour de récréation en accédant au chantier par le parking du cabinet médical.

Le problème se pose pour l'extension du préau qui pourra être réalisée uniquement durant les vacances scolaires ; si possible durant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Thierry CHAUVIN, Adjoint au Maire en charge des Grands Travaux, précise qu'une mise au point de chantier sera faite avec chaque entreprise avant le démarrage de l'opération afin de bien définir les travaux qui seront à réaliser par chacun, notamment pour les travaux pris en compte dans la construction de bâtiments type BBC.

Marché de Maîtrise d'œuvre « Agrandissement du restaurant scolaire et construction d'un préau » - Avenant n° 1

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le montant des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire et de construction d'un préau à l'issue de l'Appel d'offres étant supérieur de plus de 4 % à l'enveloppe financière prévue, il est nécessaire de prendre un avenant à l'acte d'engagement de Maîtrise d'œuvre prenant en compte le montant réel des travaux pour le calcul de la rémunération du Cabinet d'Architecture C.M.A.

Enveloppe prévisionnelle : 160 000 € HT

Montant des travaux à l'issue de l'Appel d'Offres : 178 046,12 € HT

Taux de rémunération : 9,10 %

Rémunération initiale prévue dans l'Acte d'Engagement : $160\,000\text{ €} \times 9,10\% = 14\,560\text{ € HT}$

Rémunération après Appel d'Offres – Avenant n°1 : $178\,046,12 \times 9,10\% = 16\,202,20\text{ € HT}$

Soit une rémunération complémentaire de 1 642,20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre « Agrandissement du restaurant scolaire et construction d'un préau »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce document,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2012 des sommes nécessaires à cette opération.

Déchets ménagers et assimilés : Mise à disposition des biens et installations à la CREA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence ordures ménagères à la CREA, la commune doit mettre à disposition ses biens et installations liés aux déchets ménagers et assimilés.

Cette mise à disposition doit être constatée par procès verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des biens et installations à la CREA.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les biens et installations dont il est fait référence, concernent la déchetterie pour laquelle des travaux d'extension sont prévus en fin d'année.

La CREA souhaite créer une seconde aire de stockage des déchets verts. Une aire sera réservée pour les tontes et une aire pour les branchages.

La CREA souhaite également créer un lieu de récupération des DEEE (Déchets électriques et électroniques).

Madame Patricia LHOIR, Conseillère Municipale, demande si l'amiante sera récupéré sur la déchetterie de Saint Martin de Boscherville.

Monsieur le Maire indique que la surface de la déchetterie ne le permet pas et que ce type de déchets doit être apporté sur le site de la Valette à Maromme et non plus à Villers-Ecalles, cette déchetterie ne faisant pas partie de la CREA.

Monsieur le Maire précise que la déchetterie de Saint Martin de Boscherville a été sous dimensionnée notamment pour les déchets verts en raison de rations théoriques fournis par l'ADEME qui ne reflètent pas du tout la réalité.

Il indique que depuis quelques années les tonnages en déchets verts ont beaucoup augmenté et ce dans toutes les déchetteries.

La surcharge sur le site de Saint Martin vient également du fait que, suite à l'adhésion de la commune à la CREA, il a été ouvert à toutes les communes de la CREA qui fréquentent beaucoup la déchetterie, notamment Sahurs, Saint Pierre de Manneville et Hautot sur Seine

Questions diverses

- **Collecte des ordures ménagères** : Il a été indiqué que les habitants du chemin des Demoiselles sont très mécontents du nouveau système de ramassage des ordures ménagères mis en place par la CREA depuis le 2 juillet 2012, qui estime qu'une perte de service public doit induire une diminution des impôts.
Dans l'ensemble, la population de Saint Martin de Boscherville est insatisfaite du nouveau système de collecte.
Il faudra sans doute un temps d'adaptation et apporter des améliorations.

Séance levée à 22 heures 00

Le Maire,
Hubert SAINT